

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de SAINT MARCEL PAULEL

Par arrêté en date du 13 décembre 2019,

Le Maire de SAINT MARCEL PAULEL a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

A cet effet,

M. Patrick TARDIEU exerçant la profession de fonctionnaire territorial a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par M. le Président du tribunal administratif ;

L'enquête se déroulera à la mairie de SAINT MARCEL PAULEL du 7 février 2020 au 7 mars 2020.

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie de SAINT MARCEL PAULEL :

- le vendredi 7 février de 12h30 à 16h30
- le lundi 17 février de 14h à 18h
- le vendredi 21 février de 9h30 à 12h30
- le samedi 7 mars de 8h30 à 12h

Le public pourra prendre connaissance du dossier soumis à enquête publique et du dossier comprenant les informations environnementales :

- sur le site internet suivant : www.stmarcelpauwel.fr
- en format papier et sur un poste informatique mis gratuitement à la disposition du public, sur le lieu de l'enquête, aux jours et heures habituelles d'ouverture.

Les personnes intéressées par le dossier d'enquête pourront en obtenir communication à leur demande et à leurs frais.

Pendant le délai de l'enquête, le public pourra transmettre ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête disponible en mairie ;
- par courrier adressé au commissaire enquêteur à l'adresse : Mairie – 1 place de la mairie – 31590 SAINT MARCEL PAULEL
- par courrier électronique à l'adresse : urbanisme31590@gmail.com

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur, transmis au Maire, seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- à la mairie de SAINT MARCEL PAULEL;
- sur le site internet www.stmarcelpauwel.fr

A l'issue de l'enquête publique, la révision du PLU sera approuvée par délibération du Conseil municipal.

Le Maire,
Véronique RABANEL